



livrer la solution pertinente



Université de Moncton

Régime de retraite des professeurs, professeures et bibliothécaires

Actualisation du régime – Dernières propositions au Comité de retraite

*Présenté par Conrad Ferguson
7 juin 2013*

Ordre du jour

- Réponse de la surintendante des pensions
- Raisons principales pour actualisation du régime
- Énoncés de principe
- Contraintes
- Dernières propositions
- Résultats
 - Hypothèses
 - Cotisations requises
 - Analyses stochastiques
- Prochaines étapes

Réponse de la surintendante des pensions

- La surintendante a confirmé dans un courriel daté du 5 juin 2013 que si les modifications proposées pour l'actualisation du régime n'entraînent pas une augmentation du déficit de solvabilité à la date du changement, les modifications :
 - n'affecteront pas la dispense pour les paiements de solvabilité; et
 - n'exigeront pas de préfinancement.
- Puisque le service passé n'est pas touché, il n'y a pas d'impact sur la solvabilité à la date du changement

Raisons principales pour actualisation du régime

- **Participants et participantes**
 - Plafond de 86 111 \$ ne reflète pas la réalité d'aujourd'hui
 - Régime en route vers un régime à cotisations déterminées
 - D'ici quelques années pensions pourraient devenir insuffisantes
- **Université**
 - Besoin d'un régime de retraite concurrentiel pour attraction et rétention
 - Variabilité des cotisations requises trop grande
 - Capacité budgétaire restreinte

Énoncés de principe

- **Transparence**
 - risques et récompenses clairement identifiés et attribués
 - communications claires aux participants et participantes sur ce que le régime peut livrer et ne peut pas livrer
- **Prestations**
 - adéquates après avoir considéré effets de l'impôt
 - suffisamment de confiance qu'elles puissent être payées en entier dans la plupart des scénarios économiques possibles
- **Gouvernance**
 - efficace et répondant aux besoins de l'institution dans son entier
- **Équité intergénérationnelle**
 - équilibre pour toutes les cohortes démographiques
- **Règlementations**
 - satisfaire aux exigences de toutes les lois applicables
 - structure efficace compte tenu des opportunités pour épargne retraite sans impôts
- **Coordinations des intérêts de tous les participants et participantes**
 - droit aux excédents inclue toutes les cohortes incluant les retraitées
 - reconnaît les risques de chaque cohorte dans la distribution des excédents

Contraintes

- Impossible de dé plafonner le régime pour le service passé à ce stade-ci
 - Dispense de solvabilité serait enlevée
 - Coût serait exorbitant (plusieurs dizaines de millions de dollars)
- Maintenir un régime à 2 % n'est pas envisageable étant donné le coût
- Variabilité dans les cotisations requises est trop importante pour Université

Dernière proposition

Éléments	Régime actuel (service passé)	Régime actualisé (service futur)
Crédit de rente par année de service	2,0 %	1,5 %
Base salariale (moyenne)	Meilleures 3 années consécutives	Meilleures 3 années consécutives
Plafond salarial	86 111 \$ fixe	134 833 \$ indexé
Rente annuelle maximale par année de service	1 722 \$	2 022 \$ pour retraite en 2013.* Augmente à chaque année pour retraite dans les années futures selon l'augmentation de la rente maximale pour fins d'impôts
Allocation de l'employeur pour cotisation à un RÉER personnel	9 % de l'excédent du salaire entre 86 111 \$ et 134 833 \$	Aucune
Règles pour l'âge de retraite pour pension non réduite	65 ans ou règle de 90 entre 60 et 65 ans	65 ans
Réduction pour retraite prématurée	3,6 % par année	3,6 % par année
Accumulation post-65	Ajustement actuariel + Service additionnel et limite 35 années	Service additionnel seulement sans limite de 35 années
Rente normale - avec conjoint ou conjointe - sans conjoint ou conjointe	50% au conjoint ou conjointe survivant Viagère garantie 10 ans	50% au conjoint ou conjointe survivant Viagère garantie 10 ans
Marge pour cotiser à RÉER personnel	600 \$ par année	4,5% du salaire (max 134 833 \$) + 600 \$

* Rente maximale permise en 2013 = 2 696,67 \$ divisé par 2 % = Salaire maximal pour rente de 2 % = 134 833 \$.

Chaque année, cette rente maximale est indexée selon un indice de salaire hebdomadaire moyen au Canada. Avec un crédit de rente de 1,5 %, le salaire maximal permis serait de 179 778 \$ (c.-à-d., 2 696,67 divisé par 1,5 %)

Résultats - hypothèses

Éléments	Actuel	Nouvelle
Taux d'escompte	6,00 %	6,00 %
Taux d'inflation	2,40 %	2,30 %
Augmentation de salaire	4,25 %	2,80%+ table promotionnelle
Mortalité	UP94 proj. géné.	UP94 proj. géné. avec projection population professeurs et professeures
Prise de retraite (description ici est seulement aux fins des hypothèses actuarielles)	Règle de 90 avec max 65 ans et min 60 ans. Ajouter 1 an à ceux ayant déjà atteint 65 ans.	1 an plus tard que l'hypothèses conservatrices
Cessation d'emploi	Sans changement	Sans changement
Actifs	Méthode de lissage	Méthode de lissage

Résultats – hypothèses

Explications des éléments d'hypothèses actuarielles

- Taux d'escompte
 - Rendement prévu de la caisse de retraite compte tenu de la politique de placement et des exigences actuarielles
- Taux d'inflation
 - Estimation du taux annuel moyen d'inflation pour le futur
- Augmentation de salaire
 - Estimation du taux annuel moyen d'augmentation de salaire pour le futur
- Mortalité
 - Table de mortalité utilisée pour évaluer le coût des pensions
- Prise de retraite
 - Hypothèse sur l'âge de retraite moyen des participants et participantes compte tenu des prestations du régime
- Cessation d'emploi
 - Aucune hypothèse pour cet élément
- Actifs
 - Méthode de lissage pour répartir gains et pertes de placements sur une période de 5 ans

Résultats – cotisations requises

Élément	31.12.2011 actuel	31.12.2011 actualisé
Valeur actuarielle des actifs (après lissage)	145 350 000	145 350 000
Passif actuariel	186 094 000	188 529 000
Surplus/(Déficit actuariel)	(40 744 000)	(43 179 000)
Coût d'exercice total (en % masse salariale sans plafond)	10,86 %	13,66 %
Paiements spéciaux requis par la loi (en % masse salariale sans plafond)		
- déficit du 31 décembre 2010	4,16 %	4,16 %
- déficit du 31 décembre 2011	3,45 %	3,77 %
Somme des coûts (en % masse salariale sans plafond)	18,47 %	21,69%
Cotisation des participants et participantes (en % masse salariale sans plafond)	6,91 %*	8,76 %
Contributions patronales selon entente avec participants et participantes (en % masse salariale sans plafond)	11,56 %*	12,83 %
Masse salariale sans plafond	43 355 000	43 430 000

* n'inclut pas les cotisations au REER

Résultats – cotisations requises

- Déficit accumulé à la date d'actualisation
 - Responsabilité de l'Université
- Nouveau déficit après la date d'actualisation
 - payé selon la formule de financement préétablie (voir page 19)
- Cotisations régulières

Portion du salaire	Pourcentage	Cotisations faites au :	
		Avant Actualisation	Après Actualisation
Jusqu'à 86 111 \$	9% chacun	Régime de retraite	Régime de retraite
86 111 \$ à 134 833 \$ (en 2013)	9% chacun	RÉER personnel, si participant ou participante fait sa cotisation. Sinon aucune cotisation	Régime de retraite, participation obligatoire
Excédent de 134 833 \$ (en 2013)	0%	s.o.	s.o.

Résultats – cotisations requises

Éléments	Régime actuel	Régime actualisé nouvelles hypothèses
Déficit actuariel	40 744 000	43 179 000
Cotisations régulières	13,82 % + RÉER	17,52 %
Coût normal	10,86 %	13,66 %
Paiements spéciaux pour effacer déficit sur 15 ans	7,61 %	7,93 %
Total requis	18,47 %	21,59 %
Participants et participantes	6,91 % + RÉER	8,76 %
Université	11,56 % + RÉER	12,83 %
Université avec RÉER (estimation)	13,37 %	s.o.

Résultats – cotisations requises

Source de cotisations	Régime actuel	Régime actualisé nouvelles hypothèses	Différence
Régime à prestations déterminées			
• coût d'exercice	4 708 000	5 934 000	1 226 000
• amortissement du déficit sur 15 ans	3 299 000	3 444 000	145 000
• sous total	8 007 000	9 378 000	1 371 000
RÉER (estimation en supposant 100% de participation)	1 569 000	-	(1 569 000)
Total	9 576 000	9 378 000	(198 000)
Participants et participantes (9% jusqu'au plafond salarial)	3 779 000	3 804 000	25 000
Université	5 797 000	5 617 000	(223 000)
Univ/part.	153%	148%	

Résultats – cotisations requises

- Impact sur les cotisations requises avec deux ajustements de prestations
 - pour renseignement sur sensibilité des résultats; et
 - analyses stochastiques (marge disponible au besoin)
- Réduction de 7,2 % par année avant 65 ans au lieu de 3,6 %
 - Réduction de cotisations de 0,44 % de la masse salariale ou 193 000 \$
- Formule à 1,4 % au lieu de 1,5 %
 - Réduction de cotisations de 0,74 % de la masse salariale ou 323 000 \$

Résultats – analyses stochastiques

- Politique de financement
 - Université toujours responsable d'avancer les cotisations additionnelles pour déficit actuariel sur base de continuité à la date d'actualisation
 - Université retient le droit de rééquilibrer les cotisations en excédant du montant payé par les participants et participantes à même les surplus du régime actualisé
 - À partir de la date d'actualisation, la formule de partage des cotisations, incluant toute augmentation, est de 50 % - 50 %.
 - Avenant 22 alloue 25 % des surplus en excédent de 2 000 000 \$ aux retraités et retraitées
 - › Formule établie lorsque les passifs étaient beaucoup moins élevés et que le passif des retraités et retraitées totalisait une faible proportion du total
 - › 2 000 000 \$ est nettement insuffisant pour une gestion responsable des risques pour une caisse avec 190 millions de dollars de passif
 - › Les retraités et retraitées représentent aujourd'hui environ 50 % des passifs et devraient probablement avoir une part accrue des excédents, lorsque partagés

Résultats – analyses stochastiques

- Politique de financement (suite) :
 - Excédent utilisé pour améliorations :
 - › 33 % de l'excédent de 115 % jusqu'à 140 % sur base de nouveaux entrants : et
 - › 100 % de l'excédent de 140 %
 - Déficit, stratégie de recouvrement (ne pas oublier équité intergénérationnelle) :
 - › Augmenter cotisations de 1,25 % pour chaque partie (total de 2,5 %). Augmentation enlevée lorsque taux de provisionnement atteint 115 %
 - › Si pas suffisant,
 1. augmenter la réduction actuarielle pour retraite prématurée à 6,0 % par année pour tous les participants et participantes non admissibles à une retraite prématurée et pour le service futur;
 2. réduire prestations futures de 0,1 % jusqu'à 1,4 % par année de service au lieu de 1,5 %;
 3. reprendre les discussions sur l'avenir du régime.

Résultats – analyses stochastiques

Scénarios évalués – Politiques de placement

Classe d'actifs	Actuelle	Simulée mai 2013
Court terme	2 %	2 %
Obligations univers	38 %	20 %
Obligations long terme	---	15 %
Actions canadiennes	29 %	18 %
Actions américaines	12 %	16 %
Actions étrangères	12 %	16 %
Actions marchés émergents	---	5 %
Fonds de couverture	7 %	---
Immobilier	---	---
Obligations infrastructures	---	8%
Total	100 %	100 %

Le portefeuille ultimement choisi devra inclure des considérations pratiques pour la taille de la caisse, les avis du gestionnaire de la caisse et le contexte du marché en temps et lieu.

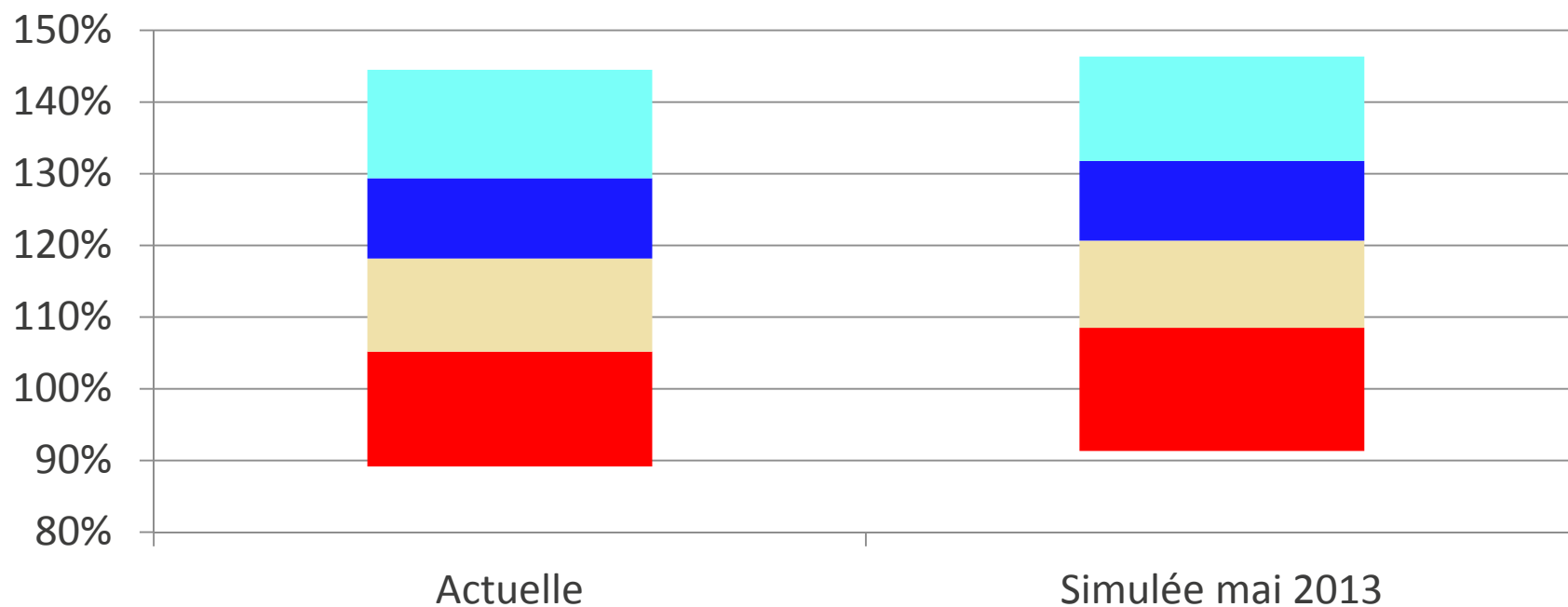
Résultats – analyses stochastiques

Scénarios évalués – Cotisations (en % de la masse salariale sans plafond)

Scénario	Cotisations régulières (partage 50/50) *	Paiements spéciaux 15 ans par Université	Cotisations additionnelles totales (partage 50/50)
Politique actuelle	17,52 %	4,17 %	5,00 %
Simulée mai 2013	17,52 %	4,17 %	5,00%

Analyses stochastiques

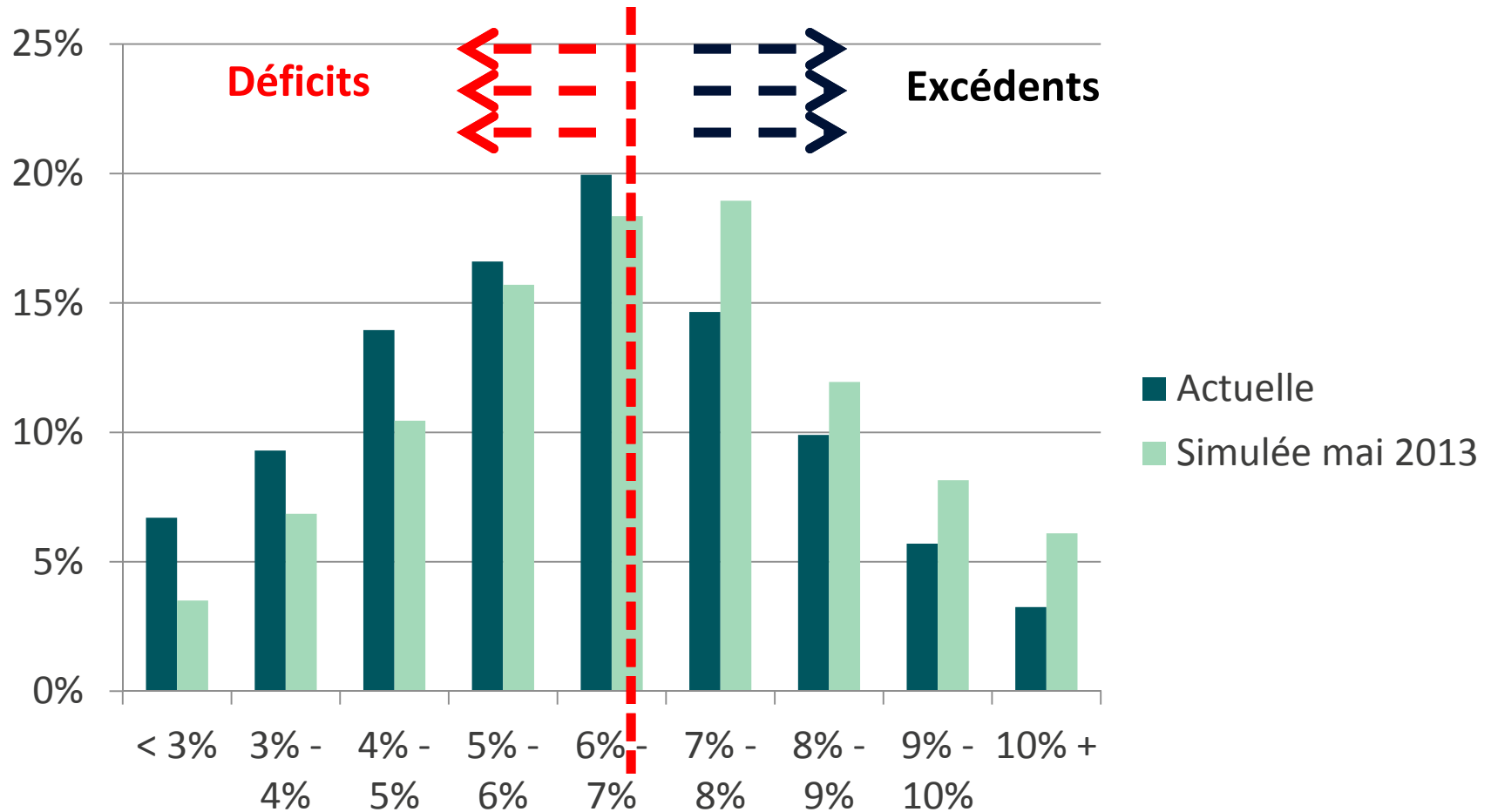
Scénarios évalués – Distribution taux de provisionnement après 10 ans



	Actuelle	Simulée mai 2013
moyenne	117%	120%
5 ^e pctl	144%	146%
25 ^e pctl	129%	132%
médiane	118%	121%
75 ^e pctl	105%	109%
95 ^e pctl	89%	91%

Analyses stochastiques

Scénarios évalués - Distribution des rendements annuels moyens après 20 ans



Liste d'activités requises

- Établir la date où le régime actualisé prendrait effet
- Examiner ajustements possibles à la politique de placement actuelle avec Assomption Vie et faire analyses requises finales
- Préparer un projet de présentation pour la participation
- Suivi avec la direction si nécessaire
- Préparer le projet de documentation (règlement, politique de financement, etc.)
 - Étape 1 – résumé et approbation de toutes les modifications
 - Étape 2 – rédiger les documents
- Établir l'horaire des rencontres avec les participants et participantes
- Autres?